

SOCIÉTÉ EN EN IRLANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Délai de création : *13 jours*



Sociétés pré-constituées : *Oui*



Comptabilité : *Obligatoire*



Secrétariat : *Obligatoire*



Actionnariat anonyme : *Oui*



Directeur nommé : *Oui*



1 € = 1.35 USD

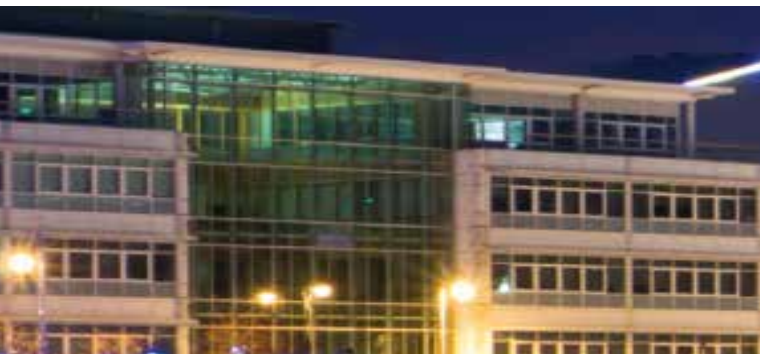
Présentation du pays

L'Irlande est un pays de l'Union Européenne, officiellement nommé Eire. Il représente 26 des 32 comtés de son territoire insulaire, le reste (Irlande du Nord) appartenant au Royaume-Uni. Pays à la culture celtique très forte, il revendique la concurrence fiscale et est considéré comme un paradis fiscal.

Une place onshore

Appelé le « Tigre celtique » pour son dynamisme, le pays a pris de nombreuses mesures pour rendre son environnement économique plus attrayant pour les investissements étrangers notamment. Ainsi, une entreprise créée sur le sol irlandais est exonérée d'impôt durant ses trois premières années d'existence. Plusieurs aides sont également disponibles comme des prêts et des subventions accordés par l'Industrial Development Authority. Les entrepreneurs étrangers peuvent choisir quatre formes d'entreprises :

- la Société Privée à Responsabilité Limitée (PrC)
- la Société Anonyme (PLC)
- la Société en Commandite
- la Succursale





Bon à savoir

L'Irlande est une solution intéressante compte tenu de l'imposition de 13%. Cependant, il est nécessaire d'avoir au minimum frux directeurs locaux qui sont tenus responsables de la bonne tenue des comptes de la société et que, par conséquent, la tenue rigoureuse de la comptabilité est impérative.

Les différents types de sociétés en Irlande

Créer une société en Irlande réclame un délai de 13 jours et 4 procédures différentes.

Types de société	Capital	Nombre d'associés
Société à responsabilité privée par actions	Une action par actionnaire	Pas de minimum, 99 actionnaires au maximum
Société publique à responsabilité limitée par action	Capital minimum : 38 092 €	7 actionnaires au minimum, responsabilité limitée au capital

Les différents taux d'imposition

L'impôt sur les sociétés s'élève à un taux de 12,5%, une belle performance en Europe réalisée pour attirer les investisseurs étrangers. Les plus-values sont également taxées à 12,5%, et il est possible de déduire les pertes, les transactions entre filiales, les mauvais frais, les coûts financiers et les dépenses d'amortissement.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en Irlande est de 21% avec des taux particuliers pour certains produits (0% – 4,8% – 9% et 13,5% selon les biens et services). L'impôt sur le revenu irlandais possède quant à lui deux échelons :

Revenus des personnes (EUR)	Taux d'imposition
0 à 36 400	20%
36 401 et +	41%

La France et l'Irlande ont signé un accord de non double imposition en 1968.

L'essentiel de la comptabilité

La comptabilité irlandaise se conforme aux réglementations britanniques SSAPS, FRSS et ASB adaptées aux normes internationales de l'International Financial Reporting Standards. Les comptes annuels de l'entreprise doivent contenir : un bilan, un compte des résultats et des notes annexées.

Un audit mené par une personne compétente non issue de l'entreprise doit être effectué une fois par an permettant de vérifier les comptes et leur validité avec le rapport annuel.

Pour plus d'information
contactez-nous:
info@fidusuisse-offshore.com
ou visitez notre site web:
www.fidusuisse-offshore.com